

Boves "Actus"

N° 0 - OCTOBRE 2020

www.ville-boves.fr



edito du maire



Chères Bovoises
et chers Bovois,

Vous avez voté massivement pour la liste « Agir Ensemble pour Boves ». Au nom de mes 17 coéquipiers, je vous remercie vivement pour votre confiance. Nous nous attacherons, au cours de ce mandat, à mettre en place les actions inscrites dans notre programme et à être à votre écoute durant toutes les années à venir.

Nous avons vécu une période de confinement, avec les sorties autorisées sous conditions. Nous sommes toujours sous l'emprise de la covid 19 même si le président de la République a indiqué dans son allocution du 7 octobre que le renouvellement de cette mesure n'était pas à l'ordre du jour. Notre vigilance doit demeurer et nous devons, chacun, continuer à adopter les gestes barrières et à respecter les consignes imposées lors de chaque rassemblement. Soyons responsables !

Vous attendiez la diffusion d'un premier bulletin municipal. Il vous est désormais proposé. Je l'ai voulu avec quelques modifications dans un premier temps. Ainsi, son nom a changé et sera officialisé lors d'une prochaine édition. Vous constaterez que ce numéro dit « 0 » est relativement dense en informations et que de nouvelles rubriques apparaissent. Vous découvrirez l'ensemble du conseil municipal et les attributions de chaque membre de cette assemblée. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Avec mes sentiments dévoués

Votre Maire
Maryse Vandepitte

ÉVÉNEMENTS PASSÉS

14 juillet 2020 : C'est en 1880 que le 14 juillet devint officiellement jour de Fête Nationale Française permettant de commémorer la prise de la Bastille et l'union de la nation (fête de la Fédération) pour mettre à l'honneur la République, **notre République.**

Ce fut pour Madame Vandepitte, la première commémoration en tant que Maire de Boves. Elle n'a pas manqué de réaffirmer notre attachement aux valeurs républicaines.

Vive le 14 juillet, vive la République et vive la France !



MAIRIE de BOVES - Rue Victor Hugo - 80440 BOVES

Tél. : 03 22 35 37 37 - Courriel : mairie.boves@laposte.net - Site internet : www.ville-boves.fr

Horaires : lundi 9 h à 11 h 30 et 15 h à 19 h - mardi, jeudi et vendredi 9 h à 11 h 30 et 15 h à 17 h
mercredi 9 h à 11 h 30

Directrice de Publication : Maryse Vandepitte - Contact : Stéphanie Hamiez - hamiez.boves@gmail.com
Crédits photos : mairie de Boves et Club photos de l'Avre Bovoise



Création, impression : ICM MEDIAS - Centre Oasis, Dury - 1 allée de la Pépinière - 8000 Amiens - 09 67 28 17 33 - pao@icmmedia.fr

31 août 2020 : 76^{ème} anniversaire de la libération de Boves

Face à la crise actuelle de pandémie où notre liberté semble compromise, il était nécessaire de rendre hommage à ceux qui se sont battus pour que vivent les valeurs de la République.

Madame le Maire, accompagnée de Madame le Député, ont honoré ces victimes de guerre, ces soldats qui ont sacrifié leur vie pour que la nôtre soit meilleure.

Seul leur nom gravé sur le marbre du monument nous rappelle leur dévouement, leur sacrifice. **Ne les oublions pas !**

Les représentants du conseil municipal et les Bovois se sont recueillis devant le monument aux morts où une gerbe de fleurs a été déposée.



31 août 2020 : Mémorial du Bois de Gentelles

Il y avait beaucoup de monde ce 31 août 2020 pour commémorer ce triste évènement au Mémorial du Bois de Gentelles.



Sénateur, députée, élus du conseil départemental du canton, élus municipaux des communes de Boves, Longueau, Gentelles et Villers-Bretonneux, représentants des associations des anciens combattants, plusieurs

riverains de ces mêmes communes, tous ont rendu un vibrant hommage à ces victimes de guerre tuées sauvagement par des Allemands.

Le 31 août 1944, la brigade de gendarmerie de Boves fit une horrible découverte dans ce bois : deux charniers où furent jetés 27 résistants torturés puis assassinés.

Comme l'a rappelé Madame le Maire de Boves qui a eu l'honneur de partager pour la première fois cette émotion avec toutes les personnes présentes : « *il y a 8 jours, le village martyr d'Oradour-sur-Glane, a été profané* ».

Raison de plus pour ne pas oublier et se souvenir de cet évènement historique et tragique et ses 27 victimes.

Ne les oublions pas !



AU REVOIR JEAN-PAUL CADET !

"Jean Paul nous a quittés le 30 septembre 2020, à l'âge de 69 ans. Jean-Paul était le membre fondateur du Photo club de l'Avre Bovoise en 2014.

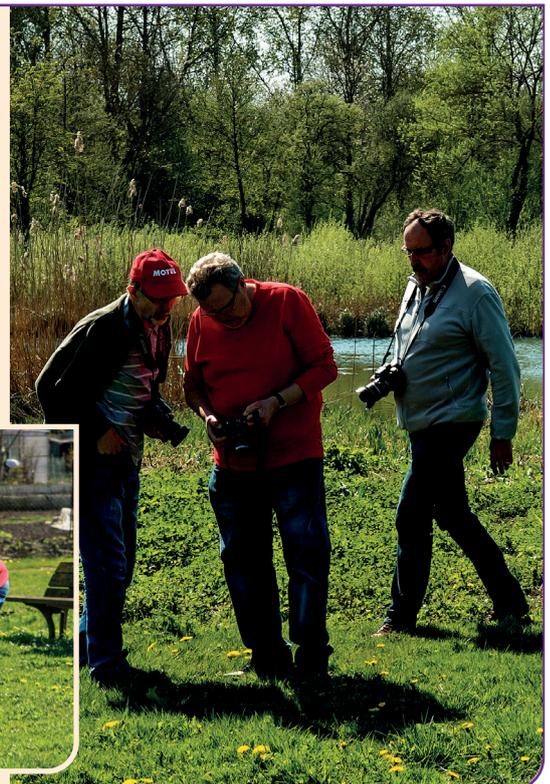
Amoureux de l'image, il s'était investi au sein du club photo pour la création d'expositions photos lors des rèderies et fêtes du village, pour la mise en place et l'animation avec Roland, du périscolaire faisant découvrir aux plus jeunes, la photographie.

Il aimait exposer ses photos de paysages prises lors de ses vacances, ne tarissant pas d'explications sur ses prises de vue, essayant par ce fait d'attirer d'autres amateurs de la photo au club.

Il a été à l'initiative de la création du marché de Noël à Boves, impliquant le Photo Club de l'Avre Bovoise et les Cigales.

Il avait quitté son poste de trésorier pour raison de santé".

L'association Photo Club de l'Avre Bovoise





VOS ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOVES

LES ADJOINTS AU MAIRE



Maryse VANDEPITTE
Maire de la ville de Boves



Patrick BUDIN
1^{er} adjoint
Chargé des finances et de la vie associative



Marylène BRARE
2^{ème} adjoint
Chargée de l'enfance, de l'éducation et de la vie culturelle



Thibault de BLANGIE
3^{ème} adjoint
Chargé du cadre de vie et du développement durable



Martine TRIQUET
4^{ème} adjoint
Chargée de l'urbanisme



Pierre VIEL
5^{ème} adjoint
Chargé des bâtiments et de la voirie



Françoise MOLIENS
6^{ème} adjoint
Chargée des affaires sociales, du logement et de l'emploi

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



Monique FORTIN
Chargée de la vie culturelle



Arnaud LAVIALLE
Chargé de la communication



Flavian THUILLIER
Chargé de la voirie



Patrick DUPUIS
Chargé de la vie associative



Nathalie SEMEDO da VEIGA
Chargée des affaires sociales



Grégory CAGNARD
Chargé du développement durable



Éric THIERRY
Chargé du cadre de vie

CONSEILLERS MUNICIPAUX



Barbara CORRENT JACOB



Frédérique PETIT-BALLAGER



Georges VILLALPANDO



Lucie BOUBERT



Nathalie COPPENS



Jean-Pascal HOPQUIN



Nathalie GREBERT



Marco DAMIANI



Bernadette LEPRÊTRE



LES BRÈVES DU **CONSEIL MUNICIPAL** SÉANCE DU 3 JUILLET 2020

ELECTION DU MAIRE

Madame Maryse VANDEPITTE est élue au scrutin secret à la majorité absolue.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, (5 abstentions : Mmes Nathalie COPPENS, Nathalie GREBERT, Bernadette LEPRETRE et MM. Jean-Pascal HOPQUIN, Marco DAMIANI) décide de créer 6 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

1^{er} adjoint : Patrick BUDIN – finances, vie associative

2^{ème} adjoint : Marylène BRARE – enfance, éducation, vie culturelle

3^{ème} adjoint : Thibault DE BLANGIE – cadre de vie, développement durable

4^{ème} adjoint : Martine TRIQUET – urbanisme

5^{ème} adjoint : Pierre VIEL – bâtiments, voirie

6^{ème} adjoint : Françoise MOLLIENS – affaires sociales, logement, emploi

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Madame le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local et en a remis un exemplaire à chaque membre du conseil municipal.

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, les montants des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux et, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, aux taux suivants :

- Maire : 45,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

- Adjoints au Maire : 18,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

- Conseillers municipaux délégués : 6,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Il décide que compte tenu que la commune avait la qualité de chef-lieu de canton, les indemnités réellement octroyées au maire et aux adjoints sont majorées de 15 %.

Il décide que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

DÉLÉGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, délègue à Madame le Maire des compétences dans la limite de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sont élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres, Messieurs Pierre VIEL, Flavian THUILLIER et Madame Nathalie COPPENS.

Sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres Madame Marylène BRARE et Messieurs Eric THIERRY, Jean-Pascal HOPQUIN.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET VIE CULTURELLE

Maryse VANDEPITTE (présidente), Patrick BUDIN (vice-président) et les titulaires : Patrick DUPUIS, Françoise MOLLIENS, Monique FORTIN, Marylène BRARE et Bernadette LEPRETRE.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ENFANCE ET ÉDUCATION

Maryse VANDEPITTE (présidente), Marylène BRARE (vice-présidente) et les titulaires : Monique FORTIN, Nathalie SEMEDO DA VEIGA, Frédérique PETIT-BALLAGER, Grégory CAGNARD et Marco DAMIANI.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Maryse VANDEPITTE (présidente), Thibault DE BLANGIE (vice-président) et les titulaires : Flavian THUILLIER, Barbara CORRENT, Lucie BOUBERT, Grégory CAGNARD et Jean-Pascal HOPQUIN.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION BÂTIMENTS ET VOIRIE

Maryse VANDEPITTE (présidente), Pierre VIEL (vice-président) et les titulaires : Arnaud LAVIALLE, Patrick DUPUIS, Patrick BUDIN, Flavian THUILLIER et Nathalie GREBERT.



DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

Maryse VANDEPITTE (présidente), Françoise MOLLIENS (Vice-Présidente) et les titulaires : Nathalie SEMEDO DA VEIGA, Frédérique PETIT-BALLAGER, Georges VILLALPANDO, Arnaud LAVIALLE, Pierre VIEL et Nathalie GREBERT.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Maryse VANDEPITTE (présidente), Marylène BRARE (Vice-Présidente) et les titulaires : Arnaud LAVIALLE, Grégory CAGNARD, Lucie BOUBERT, Martine TRIQUET et Nathalie COPPENS.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Suite à la proposition des 32 personnes faite par le conseil municipal, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme a désigné les commissaires titulaires suivants :

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
1	BUDIN PATRICK	MANTEL JEAN-FRANCOIS
2	CARON JAMES	BINET YVES
3	GOULIN MICHEL	HERLIN FRANCOISE
4	GREBERT NATHALIE	DELECOURT THIERRY
5	LETIERCE DANY	THIERRY EVELYNE
6	DUFRENE FRANCOIS	LEFEVRE PATRICK
7	BULVESTRE MAURICE	PICOT ANNICK
8	DEPOORTER ANDRE	JOSSE JEAN-PAUL

DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS AU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Françoise MOLLIENS, Nathalie SEMEDO DA VEIGA, Pierre VIEL et Marco DAMIANI ont été élus membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales à l'unanimité, à main levée.

ELECTION DES DÉLÉGUÉS À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE (FDE 80)

Messieurs Flavian THUILLIER (titulaire), Patrick DUPUIS (titulaire) et Georges VILLALPANDO (suppléant), sont désignés délégués.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SOINS INFIRMIERS DU SUD AMIÉNOIS (SISA)

Madame Barbara CORRENT JACOB (titulaire), Monsieur Georges VILLALPANDO (titulaire) et Monsieur Grégory CAGNARD (suppléant), sont désignés délégués, à l'unanimité.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE D'AIDE AU TRAVAIL DES ALENÇONS

Madame Frédérique PETIT-BALLAGER (titulaire), Monsieur Georges VILLALPANDO (titulaire) et

Madame Bernadette LEPRETRE (suppléant), sont désignés délégués.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À LA MISSION LOCALE

Monsieur Arnaud LAVIALLE est élu, à l'unanimité, représentant à la mission locale.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CNAS

Madame Françoise MOLLIENS est élue, à l'unanimité, représentant au CNAS.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT À LA DÉFENSE

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Eric THIERRY pour assumer la fonction de correspondant à la défense.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES FONCTIONNAIRES OU DES AGENTS CONTRACTUELS MOMENTANÉMENT INDISPONIBLES ET POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et pour faire face à un accroissement temporaire d'activités dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984.

AUTORISATION DONNÉE PAR LE MAIRE POUR LE DÉPÔT DES AUTORISATIONS D'URBANISME AU NOM DE LA COMMUNE - SALLE DES FÊTES

Le conseil municipal, à la majorité (4 contre : Jean-Pascal HOPQUIN, Marco DAMIANI, Nathalie COPPENS et Nathalie GREBERT, 1 abstention : Bernadette LEPRETRE)

- ✓ autorise Madame le Maire, Maryse VANDEPITTE, à déposer toutes les demandes d'urbanisme relatives au projet de construction de la salle des fêtes,
- ✓ autorise l'Adjointe au Maire, Martine TRIQUET, à délivrer les autorisations d'urbanisme relatives au projet de construction de la salle des fêtes.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LE DÉPÔT DES AUTORISATIONS D'URBANISME AU NOM DE LA COMMUNE - 47 RUE VICTOR HUGO - PARCELLES CADASTRÉES AI 97, 100 ET 404

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ autorise Madame le Maire, Maryse VANDEPITTE, à déposer toutes les demandes d'urbanisme relatives au projet d'aménagement d'un parking sur les parcelles cadastrées AI 97, 100 et 404.
- ✓ autorise l'Adjointe au Maire, Martine TRIQUET, à délivrer les autorisations d'urbanisme relatives au projet d'aménagement d'un parking sur les parcelles cadastrées AI 97, 100 et 404.



SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Il est accordé au cimetière Saint Nicolas une concession, d'une durée de cinquante années, à compter du 24 juin 2020.

La signature du devis de la société DE COLNET relatif à la démolition de l'immeuble sis 47 rue Victor Hugo pour un montant de 58 661,20 euros HT est approuvée.

DÉMOLITION SALLE DES FÊTES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE DÉMOLITION

Le conseil municipal attribue, à l'unanimité, le marché pour le désamiantage, le traitement du plomb et la démolition de la salle des fêtes à la société HELFAUT TRAVAUX.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - MODIFICATION

Le conseil municipal, à l'unanimité, intègre Monsieur Eric THIERRY comme membre au sein de la commission cadre de vie et développement durable.

BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal approuve, à la majorité (5 contre : mesdames LEPRETRE, GREBERT, COPPENS et messieurs HOPQUIN et DAMIANI) la décision modificative n°1 du budget principal.

BUDGET CRÈCHE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget crèche.

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES / DÉGRÈVEMENT POUR LES PARCELLES EXPLOITÉES PAR LES JEUNES AGRICULTEURS

Le conseil municipal à l'unanimité :

- accorde le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs,
- que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur.

EXTENSION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) JULES VERNE - EXONÉRATION DE LA TAXE AMÉNAGEMENT

La CCI prenant en charge ces équipements, le conseil municipal, à l'unanimité, en application de l'article L331-7 du code de l'urbanisme, exonère la part communale

de la taxe aménagement sur les constructions au sein de l'extension de la ZAC Jules Verne.

MODIFICATION D'UNE RÉGIE COMMUNALE POUR L'ENCAISSEMENT DES RÈGLEMENTS DE LA CRÈCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération du conseil municipal, en date du 23 juin 2011, relative à la régie de recettes pour l'encaissement des règlements de la crèche et la remplace par une nouvelle délibération permettant la mise en place du nouveau système de paiement en ligne mis à la disposition par le Trésor Public (TIPI).

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - CRÉATION D'UN PASSAGE PIÉTONS RUE MANASSÈS BARBIER

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour le financement des aménagements nécessaires à la création d'un passage piétons rue Manassès Barbier.

CONVENTION AVEC L'UNION FRANÇAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'ÉDUCATION PHYSIQUE DE LA SOMME (UFOLEP)

Les séances hebdomadaires sont prévues sur 10 mois, pour un montant qui s'élève à 600 €.

Ces ateliers organisés, depuis plusieurs années, au sein de la commune contribuent durablement au bien être des seniors.

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF - RELAIS DES ASSISTANTS MATERNELS

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention d'Objectifs et de financement CAF - Prestation de service « relais d'assistants maternels ».

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT MSA - CRÈCHE

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention d'Objectifs et de financement MSA à destination du multi accueil « Aux petits pieds du marais ».

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE L'ACHAT DE MASQUES DE PROTECTION À DESTINATION DE LA POPULATION DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19 - AMIENS MÉTROPOLIS

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire de la covid 19, Amiens Métropole a proposé d'acheter des masques à destination de la population.



Une participation financière à hauteur de 50 % est demandée par Amiens Métropole à chaque commune ayant commandé des masques par son intermédiaire.

La commune de Boves a commandé 3 000 masques, pour un budget de 4 350 euros.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention de remboursement de l'achat de masques de protection à destination de la population dans le cadre de la crise sanitaire de la covid 19 avec Amiens Métropole.

CONVENTION FINANCIÈRE DE REPRISE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS DANS LE CADRE DE LA MUTATION D'UN AGENT - COMMUNE DE LONGUEAU

Suite à la mutation d'un agent communal, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention financière de reprise du compte épargne temps avec la commune de Longueau.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER OCTOBRE 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- supprime, à compter du 1er octobre 2020, un poste d'attaché territorial à temps complet,
- crée, à compter du 1er octobre 2020, un poste de gardien-brigadier à temps complet.

DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe les orientations suivantes en matière de formation :
 1. Les fondamentaux de l'action publique locale,
 2. Les formations en lien avec les délégations.
- plafonne le montant des dépenses totales à 20 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ANNUELLE DE SALLES AUX ASSOCIATIONS 2020/2021

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de salles avec les associations bénéficiaires de celles-ci lorsqu'elles en font la demande.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2021-2026 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat d'Amiens Métropole tel qu'arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2020.

Les comptes rendus des séances du conseil municipal sont à votre disposition à l'accueil de la mairie et téléchargeables sur le site internet.

LA PAROLE À L'OPPOSITION

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet maintenant à tous les groupes d'élus des communes de plus de 1000 habitants, de s'exprimer sur les supports de communication de la municipalité.

C'est donc avec plaisir que nous inaugurons ce droit d'expression dans les colonnes du journal communal.

Nous arrivons dans ce nouveau Conseil Municipal avec toujours la même envie d'être utiles aux habitants de Boves. Pour autant que la majorité communale souhaite nous associer à la vie et aux décisions, nous serons résolument constructifs et force de proposition, tout en restant vigilants. Nous nous appuyerons sur notre programme et notre philosophie du «bien vivre à Boves», soutenu par presque un électeur sur deux, pour faire avancer la commune.

Il est coutume de dire que c'est dans les premières semaines après l'élection qu'est donnée l'impulsion de tout un mandat. Cet adage, nous nous l'appliquerons à nous-mêmes en étant présents et disponibles. La seconde vague covid qui pointe et la crise qui en découle nous obligent en particulier à nous serrer les coudes.

Nous restons à votre écoute et si vous le souhaitez, nous nous ferons fort de porter votre parole.

Vous pouvez compter sur nous.

Nathalie Coppens, Marco Damiani, Nathalie Grebert,
Jean-Pascal Hopquin, Bernadette Leprêtre

Pour nous joindre : refletsdeboves@gmail.com ;
messenger sur notre page Facebook,
adresse postale : 12ter rue Manassès Barbier 80440 Boves

ÉTÉ 2020



L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, NOUVELLE FORMULE !

L'accueil collectif de mineurs a ouvert ses portes cet été du 6 au 30 juillet 2020. Une année particulière et des conditions spécifiques !

L'accueil collectif de mineurs s'est transformé en karting et en espace scénique. Les structures gonflables ont envahi la cour de l'école. Une machine à barbe à papa a apporté de la joie pour tous !

L'accueil de mineurs a ouvert ses portes dans des conditions adaptées au contexte. Il a accueilli des enfants scolarisés à Boves dont les parents travaillent et habitent la commune.

70 enfants ont été accueillis dont 30 enfants âgés de 4 à 6 ans et 40 de 7 à 12 ans.

Le centre d'animation jeunesse n'a pas ouvert ses portes, faute d'inscription.

Cet été, les enfants âgés de 4 à 6 ans ont eu la visite de la Ferme Tiligo avec leurs animaux, Dynamic land avec ses structures gonflables, un spectacle de Magie, N'Joy prestataire sur l'archéologie et les dinosaures et l'époque médiévale.



La situation pandémique nous a conduit à modifier l'accueil des enfants cet été. Animer c'est aussi s'adapter aux situations. L'équipe d'animation s'est efforcée de faire de ces contraintes un renouveau. Il a fallu changer, renouveler, créer des animations, faire de l'animation autrement.

Afin de permettre aux enfants de participer à des activités ludiques, faute de pouvoir se déplacer dans des conditions optimales de sécurité sanitaire, l'équipe a fait venir les intervenants sur site.



Les enfants de la section primaire ont eu également des activités sur notre commune : du basket avec le Comité handisport, du graff avec le graffeur Quentin (site facebook WONE), du karting, Asso ALCO avec des jeux géants "d'ici et d'ailleurs", N'JOY prestataires, sport du monde, et un crazy show.





UNE RENTRÉE PAS COMME LES AUTRES

La rentrée scolaire 2020/2021 s'est bien déroulée mais reste toutefois marquée par l'incertitude liée à la pandémie.

Les mesures sanitaires sont appliquées à l'école, à la restauration scolaire et à l'accueil collectif des mineurs.

Enfants, enseignants et agents communaux étaient ravis de se retrouver le mardi 1er septembre.

Les élus ont effectué une visite de pré-rentrée pour s'assurer que tout était prêt pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions.

Des travaux de peinture ont été réalisés.

L'école maternelle dirigée par Karine DUFRÈNE compte 123 élèves répartis sur 5 classes.

L'école élémentaire dirigée par Hélène PÉCHON compte 195 élèves répartis sur 8 classes.

L'ÉCOLE MATERNELLE



Des outils utiles



Les commandes sont arrivées



Un exemple de couchette pour les plus petits



Une salle de classe



Visite de pré-rentrée avec les élus



On n'oublie pas les règles sanitaires



Tout est prêt aussi chez les grands

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



Distanciation en couleur



Pré-rentrée, échanges entre professeurs des écoles et élus



La cour aménagée en deux parties et prête à accueillir les élèves le temps de la pause



Rénovation, travaux de peinture



CONCOURS MAISONS EN FÊTE

Il est de coutume depuis de nombreuses années d'organiser le concours des maisons en fêtes. Le concours est reconduit en 2020 !

Pour mémoire, en 2019, le concours a rassemblé 15 participants qui se sont vus offrir au total 815 € de cartes "cadeaux".

Un retour en images sur les 3 premiers du concours !



Une participante avait obtenu une mention spéciale pour la décoration de son balcon !

Alors, n'hésitez pas et participez au concours des maisons en fête ! Le coupon d'inscription est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site.



PETITS RAPPELS DE BON USAGE POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

CONTRAVENTION
jusqu'à
450€
en cas de non respect
(art. 132-13 du code pénal)

BRÛLAGE



Le contrevenant qui pratique le **brûlage** à l'air libre de déchets verts commet une infraction à l'arrêté préfectoral et s'expose à une amende de 450 euros.

CONTRAVENTION
jusqu'à
35€
en cas de non respect

Les **stationnements abusifs** de plus de **7 jours consécutifs** sur un même emplacement sont passibles d'une verbalisation de 35 euros et de **l'enlèvement du véhicule par la fourrière**.



CONTRAVENTION
jusqu'à
450€
en cas de non respect
(art. 132-13 du code pénal)

NOS AMIS À QUATRE PATTES

Si le **chien** de vos **voisins** aboie anormalement (longtemps, de façon répétée ou très fort), un procès-verbal est adressé après constatation de la police municipale et une mise en demeure de remédier au problème leur est adressée. Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamner d'une amende pouvant être de 450 euros.



Les déjections canines



Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont **interdites** sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. **En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.**

Rappel : les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique.

**Ces agissements sont récurrents
ces derniers temps...**

changeons nos comportements, soyons responsables.



A VOS AGENDAS

NOVEMBRE 2020

L	M	M	J	V	S	D
						1
44	2	3	4	5	6	7
45	8	9	10	11	12	13
46	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25
48	26	27	28	29	30	
49	31					

DÉCEMBRE 2020

L	M	M	J	V	S	D
49	1	2	3	4	5	6
50	7	8	9	10	11	12
51	13	14	15	16	17	18
52	19	20	21	22	23	24
53	25	26	27	28	29	30
	31					

● Mercredi 11 novembre

- **11h15** dépôt de gerbes au monument de 1870 rue du Commandant Jan
- **11h30** dépôt de gerbes au cimetière Notre Dame
- **12h00** cérémonie au monument aux morts devant la mairie avec l'Harmonie Municipale, Bov'etmifasol.

● Du vendredi 4 au dimanche 6 décembre Téléthon à Boves.

Renseignement et information : 03 22 35 37 37 www.ville-boves.fr

Au vu de l'évolution de la pandémie COVID-19, les associations organisatrices du marché de Noël annoncent l'annulation de celui-ci.

TÉLÉTHON 4 - 5 - 6 DÉCEMBRE 2020 TROP FORT

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR



La crise sanitaire ne permet pas d'organiser la soirée du vendredi ni le thé dansant du dimanche.

Nous tenons donc à vendre de nombreux plats cuisinés. Cette année, suite à la fermeture définitive du Scalaire, c'est le restaurant La Mamma Mia d'Amiens qui nous prépare des barquettes de lasagnes à emporter.

Nous espérons pouvoir organiser notre Marchéthon à la salle de basket.

Nous avons besoin de votre aide pour assurer l'organisation et les ventes. N'hésitez pas à nous contacter au plus tôt. Ainsi, à Boves, nous serons TROP FORTS !!

Contact et renseignements, 06 61 83 36 04

Merci à tous.

Mme Dominique DULIN

Coordinatrice du téléthon secteur Boves



QU'ON SE LE DISE ! OPÉRATION COUPON SPORT

Amiens Métropole aide financièrement les jeunes à pratiquer un sport.

Conditions d'octroi :

- votre enfant âgé de 6 à 18 ans pratique une activité sportive au sein d'une association agréée Jeunesse et Sport dans l'une des communes d'Amiens Métropole,

- vous avez bénéficié de l'allocation de rentrée scolaire (versement par la CAF en août 2020),

Vous pourrez obtenir une réduction de 30€ sur le montant du coût de la licence de votre enfant.

Renseignez-vous auprès de votre association sportive.

Changement d'horaires de mairie

A compter du lundi 19 octobre 2020, les horaires seront les suivants :

Lundi de 9h à 11h30 et de 15h à 19h
mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 et de 15h à 17h
mercredi de 9h à 11h30

La mairie sera fermée le samedi matin